



**Sun's Horizons A.S.B.L**  
 Sport – Culture – Art  
 Formation – Stages - Clubs  
 Avenue Coghen 215, 1180 Bruxelles  
 Tél. : 0474.24.73.42 – 02.374.04.52  
 Fax : 02.223.57.83  
 Email : info@sunshorizons.be

**Ecole Notre-Dame des Champs**  
 Rue Roberts Jones 24, 1180 Uccle  
 Téléphone : 02 374 79 00

## ETUDE 2022-2023 : Trimestre 1 du 08/09 au 22/12/2022

Chers parents,

L'étude débutera le jeudi 8 septembre 2022 et prendra fin le jeudi 23 juin 2023.

**1. L'inscription à l'étude est trimestrielle, avec reconduction tacite.**

La désinscription peut se faire en contactant Sun's Horizons avant le début du trimestre suivant.

**2. Le paiement de l'étude est trimestriel**

Pour ce 1<sup>er</sup> trimestre, vous ne recevrez pas de facture, nous vous demandons de payer le montant calculé en fonction du nombre de jours auxquels participe votre enfant.

Ensuite, vous recevrez une note de frais au début des trimestres suivants.

Le règlement de la participation pour ce 1<sup>er</sup> trimestre se fera au plus tard le 18 septembre 2022 par **versement sur le compte de Sun's Horizons asbl n° BE11 0682 5038 8248** avec en communication « NDC, Etude, nom + prénom de l'enfant ». **Passée cette date, si le paiement n'est pas effectué, nous serons dans l'obligation de ne plus accepter votre enfant, et ainsi accorder la place à un autre élève.**

Le paiement de l'étude **ne doit pas être effectué sur le compte de l'école.**

Après 16h45, les parents devront s'acquitter des frais de garderie de l'établissement.

Nous restons à votre disposition pour toute question éventuelle.

**Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.**

**Une priorité sera donnée aux enfants qui seront inscrits 3 jours par semaine.**

Le talon d'inscription ci-joint est à nous **faire parvenir au plus tard le 5 septembre 2022.**

**Talon à remettre dans le casier Sun's Horizons au Secrétariat.**

✂.....

<i>Talon d'inscription</i> <b>NDC - ETUDE 2022 - 2023</b>	
Participant	Parent ou tuteur
NOM : ..... PRENOM : ..... Date de naissance : ..... CLASSE : .....	TEL (Papa / Maman) : ..... ..... E-MAIL : .....

<b><u>NOTE DE FRAIS Trimestre 1</u></b> (8 septembre 2022 au 22 décembre 2022)			
Cochez-le(s) jour(s) pour le(s)quel(s) votre enfant participera à l'étude et faites-en la totalité.			
<b>Jour :</b>	<u><b>Lu</b></u>	<u><b>Ma</b></u>	<u><b>Je</b></u>
<b>Nombre de séances :</b>	<b>13</b> <input type="checkbox"/>	<b>12</b> <input type="checkbox"/>	<b>14</b> <input type="checkbox"/>
<b>Total : (..... x 4 €) = ..... €</b>			
<b>Signature des parents</b>			

## REGLEMENT ETUDE

Après 16h45, les parents devront s'acquitter des frais de garderie de l'établissement.

- ✓ Les parents doivent être en ordre de paiement pour que leur enfant puisse accéder à l'étude. Un retard de paiement, après rappel, peut amener à l'exclusion.
- ✓ Un renouveau ne sera possible qu'en fin de trimestre. Le renouveau doit parvenir par mail à Sun's Horizons avant la fin du trimestre en cours.
- ✓ Un engagement de paiement découle de l'inscription à l'étude même si, pour une raison ou une autre, l'enfant ne devrait plus y participer.
- ✓ Les enfants qui ont fini leur travail avant 16h45, doivent s'occuper en silence. Prévoir, pour ce faire, livres, dessins... Nous demandons aux parents de ne pas venir chercher les enfants avant 16h45.
- ✓ Une inscription à l'étude rend l'étude obligatoire.
- ✓ Aucun remboursement ne sera possible en cas d'absence occasionnelle ou autre.
- ✓ Les études occasionnelles ne sont pas possibles.
- ✓ Les enfants inscrits à l'étude doivent avoir le matériel adéquat pour leur travail.
- ✓ Les responsables de l'étude ne peuvent pas ouvrir une classe à un enfant qui aurait oublié son matériel.
- ✓ **Un enfant qui perturbe régulièrement l'étude pourrait être exclu après que les parents aient été avertis.**
- ✓ Concernant les voyages scolaires organisés pendant le 1<sup>er</sup> trimestre, les jours « perdus » seront décomptés de la facture du 2<sup>ème</sup> trimestre. Ceux du deuxième trimestre seront décomptés de la facture du troisième trimestre.
- ✓ Une attestation fiscale vous sera délivrée sur **demande** en fin d'année.